



Observatoire des études et carrières

le cnam

Auditeurs du Cnam, à vous la parole !

Septembre 2020 – n°15

Auteures : Amalia Nikolaïdi, Phanit Saing

La formation dans le secteur sanitaire et social au cœur de l'actualité.

Naturel en cette année 2020 d'évoquer le secteur sanitaire et social. Nous avons vu en première ligne, pour faire face à cette crise sanitaire inédite, les médecins, les infirmier·es, les aide-soignant·es, les urgentistes, les réanimateurs et bien d'autres professionnels. Mais au côté des femmes et des hommes de terrain, n'oublions pas les responsables d'établissement de santé ou les coordinateurs de soins dont le rôle est tout aussi important. Le Conservatoire propose dans son catalogue, des enseignements et des formations dédiés à ce secteur, allant du certificat au doctorat, préparant à ces métiers plus administratifs. Comment sont perçus ces enseignements par ceux qui les suivent ? Que deviennent les diplômés ? C'est ce que nous allons vous présenter dans cette nouvelle publication. Bonne rentrée, bonne lecture et prenez soin de vous !

Un secteur en pleine crise....

... sanitaire !

Le Conservatoire n'a pas attendu cette crise sanitaire sans précédent pour proposer une offre de formations dans le domaine sanitaire et social.

En effet, par ses enseignements pluridisciplinaires et multimodaux (enseignements en présentiel, ouverts à distance), il offre la possibilité de se former, mettre à jour ses compétences et/ou connaissances, ou se reconverter dans le domaine sanitaire et social, avec notamment :

- 3 Titres inscrits au RNCP ;
- 1 Diplôme d'établissement ;
- 14 Certificats (professionnels, compétence, spécialisation) ;
- 4 Licences professionnelles ;
- 1 Master ;
- 3 Doctorats ;
- 3 Mastères spécialisés ;

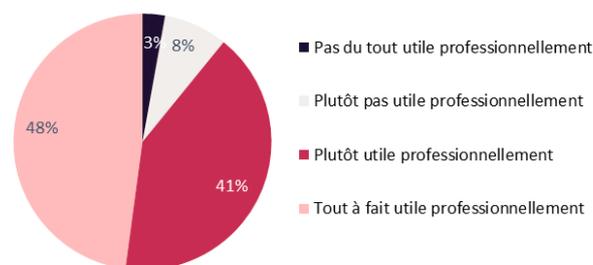
et de nombreuses unités d'enseignement (cf. encadré « Pour aller plus loin »).

Ainsi en 2018-2019, ce sont près de 2 900 inscriptions prises au Conservatoire dans le domaine de l'hygiène, sécurité et environnement (HSE), de l'économie et la gestion de la santé (EGS), du sanitaire (SAN), du handicap et du travail social (HTS).

Des enseignements jugés très satisfaisants et utiles professionnellement.

Sur les trois années d'enquêtes concernées (2016-2017 à 2018-2019 – cf. encadré méthodologique) pour près de neuf inscriptions sur dix, les auditeurs inscrits à un enseignement dans le secteur sanitaire et social, ont déclaré être globalement satisfaits des enseignements suivis (89 %) et que cet enseignement leur sera utile professionnellement (89 %). Pour l'ensemble du Conservatoire ces indicateurs sont légèrement plus faibles (respectivement de 81 % et 83 %) sans pour autant être significativement différents.

Figure 1 : Utilité professionnelle (2016-2017 à 2018-2019).



Sources : enquêtes appréciation des enseignements 2016-2017 à 2018-2019 - traitement OEC.

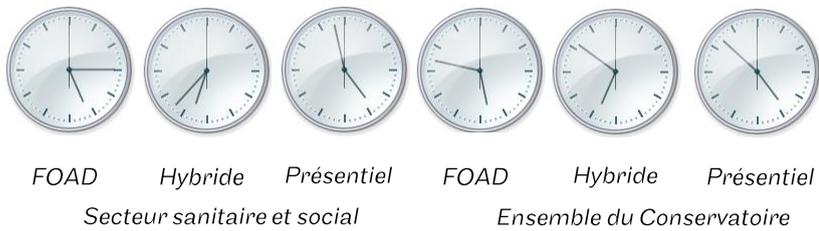
Au sein de la Direction nationale des formations, l'Observatoire des études et carrières (OEC) est chargé de la collecte, de la synthèse et de la valorisation des données statistiques du Cnam. Il conduit également de nombreuses enquêtes pour compléter la connaissance des profils et des parcours des auditeurs (leur profil et leurs motivations à poursuivre des études, parcours de formation, impact de la formation sur les trajectoires professionnelles...).

Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)
Direction nationale des formations (DNF)
Pôle Connaissance et accompagnement des publics (CAP)
Observatoire des études et carrières (OEC)
292, rue Saint Martin 75141 Paris Cedex 03

Un temps de travail personnel moyen pour les enseignements du secteur sanitaire et social proche de celui de l'ensemble des enseignements du Conservatoire.

En moyenne, les inscriptions prises par les auditeurs suivant un enseignement dans le domaine sanitaire et social nécessitent 5h15 de temps de travail personnel par semaine et par enseignement, quelle que soit la modalité d'enseignement, contre 5h28 pour celles prises pour l'ensemble des inscriptions au Conservatoire. Ce temps de travail personnel moyen varie selon la modalité d'enseignements (cf. figure 2).

Figure 2 : Temps de travail personnel moyen consacré par semaine à un enseignement dans le domaine sanitaire et social (2016-2017 à 2018-2019).

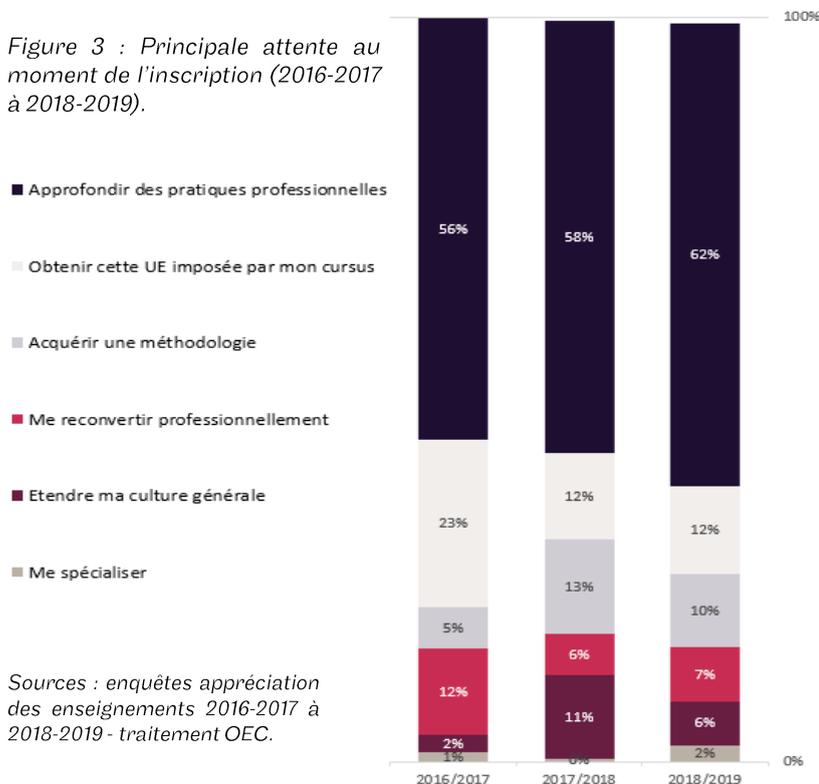


Sources : enquêtes appréciation des enseignements 2016-2017 à 2018-2019 - traitement OEC.

Une bonne adéquation entre les enseignements suivis et les attentes au moment de l'inscription.

Les inscriptions prises dans le domaine du sanitaire et social l'ont surtout été dans l'objectif d'approfondir des pratiques professionnelles (i.e. acquérir, compléter ou mettre à jour de nouvelles connaissances ou compétences) : 59 % sur la période considérée (cf. figure 3). Les auditeurs ont consacré en moyenne 7h28 de travail personnel aux enseignements relevant de l'objectif de mettre à jour ses connaissances/compétences, 5h11 pour celui d'acquérir de nouvelles connaissances/compétences et 4h08 pour celui de compléter ses connaissances/compétences.

Figure 3 : Principale attente au moment de l'inscription (2016-2017 à 2018-2019).



Sources : enquêtes appréciation des enseignements 2016-2017 à 2018-2019 - traitement OEC.

■ Méthodologie :

Deux sources de données produites au sein de l'Observatoire sont utilisées dans cette publication : les réponses à l'enquête appréciation des enseignements et à celle de suivi des diplômés.

■ Enquête appréciation des enseignements.

À chaque fin de semestre, le Conservatoire sollicite l'avis des auditeurs sur tous les enseignements suivis, quelle que soit la modalité d'enseignement (présentiel, formation à distance ou formation hybride). Ils sont invités à répondre à autant de questionnaires que d'inscriptions prises.

Entre 2016-2017 et 2018-2019, les unités d'enseignement (UE) et les unités spécifiques (US) étaient enquêtées. Pour ces trois années, le nombre d'inscriptions prises dans le périmètre (cf. infra) est de 580 181. 81 217 questionnaires ont été complétés, soit 14 % de réponses. Ces inscriptions sont réparties dans 1 384 unités d'enseignement (décompte des codes différents, ne tient donc pas compte des changements de code éventuels), 1 248 proposées en présentiel, 695 proposées en formation à distance (FOAD) et 444 en formation hybride (une même unité d'enseignement peut être proposée sous plusieurs modalités d'enseignement) et 2 483 unités spécifiques ; toutes étaient proposées en présentiel dont 40 également en formation hybride.

Périmètre de la publication : ensemble des inscriptions et des questionnaires validés pour les enseignements dont le code commence par HSE, EGS, SAN et 8 920 inscriptions et 1 201 questionnaires validés les trois années cumulées.

■ Enquête suivi des diplômés.

Entre 1 et 3 ans après l'obtention du diplôme, les auditeurs sont invités à répondre à différentes questions (ouvertes ou fermées) relatives à leur situation professionnelle à trois moments distincts : à l'entrée en formation, six mois après l'obtention du diplôme et au moment de l'enquête. Selon le type de certification (diplôme national - LMD, titre du Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP, titre ingénieur, diplôme d'établissement ou certificat), l'enquête est menée soit annuellement sur l'ensemble des diplômés, soit par vagues. L'institut BVA® est la société mandatée actuellement par le Conservatoire pour réaliser ces enquêtes de suivi de ses diplômés.

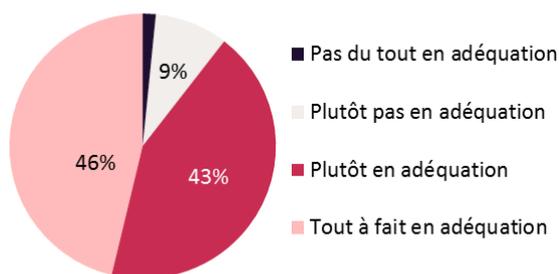
Périmètre de la publication : les 152 personnes diplômées entre 2015 et 2017 à certaines certifications de l'EPN 12 « Santé solidarité », ayant répondu aux enquêtes. Plus particulièrement, les diplômés concernés sont :

- les licences « Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations Parcours Chef de projet handicap et emploi » et « Sciences, technologies, santé mention métiers de la santé : technologies Parcours Technicien de l'information médicale » ;
- le master « Droit, économie et gestion mention management sectoriel Parcours Gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux » ;
- le certificat « Technicien de l'information médicale ».

Ces personnes ont été enquêtées entre février 2016 et septembre 2019 (4 enquêtes réalisées). Le taux de réponse net est de 80 % (ne tient compte que des personnes joignables).

Quelle que soit l'attente au moment de l'inscription, pour neuf inscriptions sur dix (89 % contre 85 % pour l'ensemble des inscriptions au Conservatoire), il y a une adéquation entre l'enseignement suivi et cette attente (cf. figure 4).

Figure 4 : Adéquation attente/enseignement pour les inscriptions dans le secteur sanitaire et social (2016-2017 à 2018-2019).



Sources : enquêtes appréciation des enseignements 2016-2017 à 2018-2019 - traitement OEC.

« L'enseignement est très concret. Il nous permet de sortir du prisme soignant pour avoir une nouvelle vision. Cela nous sort complètement de notre quotidien et fait prendre de la hauteur pour réfléchir autrement. Je trouve que c'est un haut niveau d'apprentissage pour nous qui saura nous démarquer en tant qu'infirmier·e coordinateur·rice. »

Une auditrice « Méthodologie de conduite de projets en secteur médico-social, sanitaire ou social », 2018-2019.

Des diplômés déjà expérimentés, visant la certification.

La santé constitue un secteur qui se caractérise par une forte concentration de femmes (cf. « Pour aller plus loin »). Le taux de féminisation observé dans ce domaine au Conservatoire confirme cette affirmation. Ainsi, les femmes dans le périmètre considéré (cf. encadré méthodologique) représentent plus de huit diplômés sur dix (86 %).

De manière générale, les diplômés du secteur sanitaire ont commencé leur démarche de formation en étant déjà très expérimentés sur le marché du travail. En effet, au moment de l'inscription, le nombre moyen d'années d'expérience des diplômés s'élevait à 17 ans. De plus, l'âge moyen à l'inscription, quel que soit le type de diplôme obtenu, est plus élevé que celui de l'ensemble des auditeurs du Conservatoire (36 ans contre 31,9 ans cf. « Pour aller plus loin »). À noter que cet âge moyen peut varier selon le niveau du diplôme visé : les diplômés de licence professionnelle et de master étaient plus jeunes au moment de leur inscription (respectivement 35 et 36 ans en moyenne) par rapport aux diplômés de certificat (43 ans en moyenne).

À ce moment-là, l'objectif déclaré lors de cette première inscription est majoritairement le projet d'obtenir un diplôme ou un certificat (87 %).

Par ailleurs, pour plus de sept diplômés sur dix (74 %), cette démarche a abouti à l'obtention d'un diplôme de niveau supérieur à celui possédé lors de leur entrée au Conservatoire.

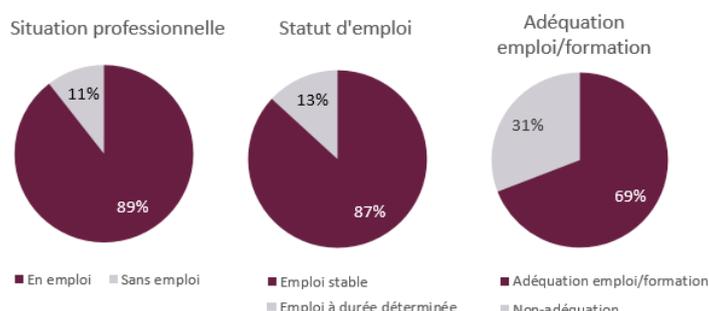
La durée moyenne entre l'inscription et l'obtention du diplôme est de deux ans (quel que soit le type de diplôme obtenu). Lorsqu'on sait qu'au Conservatoire, obtenir un diplôme en cours du soir, parallèlement à une vie professionnelle et familiale peut prendre plusieurs années, cette durée plus brève montre la détermination de ces apprenants à réussir rapidement, notamment pour occuper un poste conditionné par le diplôme, et réservé par leur employeur.

Les diplômés dans le secteur de la santé sont massivement dans un emploi stable.

La situation des diplômés du secteur sanitaire face à l'emploi apparaît très rassurante. Ainsi, neuf diplômés sur dix (89 %) déclarent être en emploi au moment de leur sollicitation pour l'enquête, soit entre un et trois ans après l'obtention de la certification (cf. figure 5). Parmi eux, une grande majorité (87 %) occupe un emploi stable (titulaire de la fonction publique ou contrat à durée indéterminée). En même temps, sept diplômés sur dix (69 %) affirment que leur poste au moment de l'enquête est en adéquation avec leur diplôme obtenu au Conservatoire.

Le salaire brut annuel médian des diplômés s'élève à 30 000€.

Figure 5 : Principaux indicateurs relatifs à la situation professionnelle des diplômés dans le secteur sanitaire et social (promotions 2015 à 2017).



Sources : enquêtes suivi des diplômés - traitement OEC.

« Je suis très satisfaite des cours effectués ; les intervenants et enseignants étaient de haut niveau. Cela m'a vraiment permis de progresser dans ma vie professionnelle. »

Une diplômée « Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations Parcours Chef de projet handicap et emploi », promotion 2016.

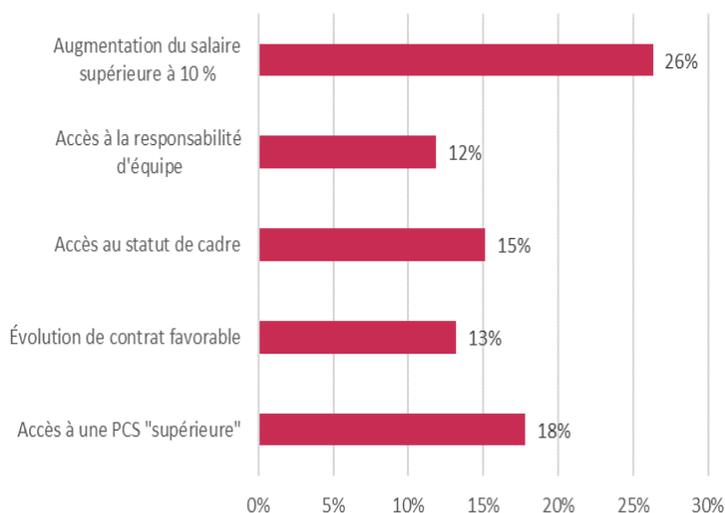
Une augmentation sensible de salaire pour un quart des diplômés.

La durée écoulée entre l'obtention du diplôme et la sollicitation à l'enquête ne permet pas toujours d'observer des changements importants en termes d'évolution professionnelle. Néanmoins, entre le moment de l'inscription au Conservatoire et l'enquête, l'évolution professionnelle la plus notable des diplômés est l'augmentation sensible du salaire (26 %, cf. figure 6).

Celle qui suit est la mobilité en matière de profession et catégorie socio-professionnelle (PCS) : plus d'un diplômé sur six (18 %) a accédé à une PCS plus « élevée » entre le début de la formation et l'enquête. Cela peut concerner par exemple une personne avec un statut d' « employé » à l'entrée en formation devenue « cadre et profession intellectuelle supérieure » au moment de l'enquête. En parallèle, on observe qu'un diplômé sur sept accède au statut cadre (15 %).

Par ailleurs, un diplômé sur huit déclare une évolution favorable de son contrat (13 %). Par exemple, 11 % des titulaires d'un CDD au moment de l'inscription se retrouvent en CDI au moment de l'enquête. À noter pourtant que la part des emplois stables au moment de l'inscription au Conservatoire était déjà très importante, touchant 72 % des diplômés (contrats à durée indéterminée et titulaire de la fonction publique).

Figure 6 : Indicateurs d'évolution professionnelle pour les diplômés dans le secteur sanitaire et social en emploi au moment de l'enquête (promotions 2015 à 2017).



Sources : enquêtes suivi des diplômés - traitement OEC.

Des postes à hautes responsabilités au moment de l'enquête.

Les types de fonctions exercées au moment de l'enquête présentent beaucoup de postes à hautes responsabilités, comme celui de chargé-e de mission ou de projet, de chef-fe de service, de directeur-riche d'établissement, de coordinateur-riche. (cf. figure 7). On peut imaginer que l'obtention de la certification visée a permis l'accession à ce type de poste.

À noter que la majorité des diplômés travaillait au moment de leur sollicitation pour l'enquête dans des structures de grande taille ; 29 % dans des entreprises ou administrations avec 200 à 1000 salariés et 34 % dans des structures avec plus de 1000 salariés.

Figure 7 : Principales fonctions des diplômés dans le domaine de la santé au moment de l'enquête (promotions 2015 à 2017).

Fonction professionnelle	Effectif
Chargé.e de projet/mission	10
Technicien.ne d'information médicale	9
Adjoint.e/assistante	8
Directeur.trice d'autres établissements (hors EHPAD)	7
Infirmière/Educatrice	7
Chef.fe de service	5
Cadre de santé	4
Directeur.trice d'EHPAD	4
Autres fonctions administratives (hors adjoint.e/assistante)	4
Coordinateur.trice	3
Secrétaire médicale	3
Responsable qualité	2
Technicien.ne hospitalier	2
Médecin de santé publique	1

Sources : enquêtes suivi des diplômés - traitement OEC.

« Je ne m'attendais pas à un tel niveau de qualité de la formation que j'ai suivie. Les intervenants sont très bons. Le contenu des cours également et permet d'être opérationnelle tout de suite sur un sujet pourtant complexe. Beaucoup de travail attendu surtout si on le fait sur une année et en cours du soir et le week-end, mais le jeu en vaut la chandelle. »

Une diplômée « Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations Parcours Chef de projet handicap et emploi », promotion 2015.

VOS réponses sont indispensables Participez à notre enquête !
Du lundi 12 octobre au jeudi 26 novembre 2020 inclus
 au dispositif de suivi des diplômé-e-s



Pour aller plus loin ...

Catalogue 2020-2021 - <http://formation.cnam.fr/pres-de-700-parcours-pour-vous-former-tout-au-long-de-la-vie-1187601.kjsp?RH=porform>

Equipe pédagogique nationale Santé, solidarité : <http://sante-solidarite.cnam.fr/>

Synthèse du Chiffre-Clé 2019 : <http://eleves.cnam.fr/l-observatoire-des-etudes-et-carrieres/profil-des-auditeurs-du-cnam-240371.kjsp?RH=1457970911475>

Sabine Bessière, « La féminisation des professions de santé en France : données de cadrage », Revue française des affaires sociales, no. 1, 2005, pp. 17-33.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rfas200501-art03.pdf>

Acronymes :

RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles.

LMD : Licence Master Doctorat.

PCS : Profession et catégorie socio-professionnelle.

CDD / CDI : Contrat à durée déterminée / indéterminée.